

APPEL A PROJET ARTISTIQUE

**6^{ème} édition du Cycle d'Art Contemporain Polyculture (42)
18 au 21 mai 2018**

1. CONTEXTE GÉNÉRAL DU CYCLE

1.1. PRÉSENTATION DE LA FERME D'ÉLEVAGE DE VERNAND

La ferme d'élevage de Vernand se trouve dans le Nord du département de la Loire, à 60 km de Lyon et à 20 km de Roanne. Elle élève des moutons et des vaches pour la production de viande. Elle est en agriculture biologique depuis 1992 et valorise l'ensemble de ses productions en vente directe depuis 1989 (marché hebdomadaire de Roanne et vente par caissettes aux particuliers dans un rayon de 70 km). La ferme fait actuellement vivre deux personnes à temps plein et emploie deux personnes à temps partiel.

La ferme fait aussi l'objet depuis 2006 d'un projet d'architecture et de paysage dans le but d'affirmer un espace agricole productif vivant, porteur d'images contemporaines et pleinement ouvert à d'autres appropriations et investissements. Cette démarche a amené à la définition progressive d'un parc agricole prenant essentiellement forme aujourd'hui sur le site principal de Vernand.

Lien vers le site de la ferme : www.vernand.net

1.2. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association Polyculture est née en 2008 de la rencontre entre les agriculteurs et des clients de la ferme issus notamment du milieu artistique, désireux de construire ensemble un événement autour de celle-ci. L'association compte actuellement une cinquantaine d'adhérents et regroupe 80 bénévoles lors des événements plus importants. L'objectif est aussi de promouvoir l'art contemporain en milieu rural à travers un espace agricole ouvert. Cette dynamique s'est depuis 2009 concrétisée par la mise en place d'un cycle d'art contemporain pensé pour être un moment marquant de créations et d'échanges à partir du site de Vernand. Dans ce cadre, le propos est d'inviter à porter un autre regard sur un site agricole contemporain par le détournement artistique de ses différents espaces et d'en permettre de nouvelles formes d'appropriations et d'imaginations.

Lien vers le site de l'association : www.polyculture.fr

1.3. PRÉSENTATION DU PROJET DE PARC AGRICOLE ET CULTUREL

Dans le prolongement de cet historique, l'intention de la ferme de Vernand et de l'association Polyculture est de porter désormais clairement l'installation progressive d'un parc agricole et culturel. Celui-ci vise à penser la transformation de la ferme en un lieu à la fois nourricier, environnemental et partagé, porteurs de nouvelles images, représentations et pratiques de l'espace rural et agricole.

Au niveau agricole d'abord le projet prévoit de renforcer les pratiques agroécologiques déjà engagées (agroforesterie, travail du sol sans labour, autonomie alimentaire, pâturage tournant, etc.). Dans le même temps le réseau de chemins et de sentiers agricoles sera densifié, ceux-ci seront pensés pour être à la fois utiles à la ferme et permettre sa traversée et sa découverte à d'autres publics. Des espaces d'arrêts plus particuliers dans des lieux emblématiques de la ferme les ponctueront.

D'un point de vue du projet culturel, l'objectif est de prévoir une programmation plus diffuse et présente dans le temps (représentations, résidences, etc.), toujours associée à des temps forts ponctuels avec le renouvellement triennal du cycle d'art contemporain Polyculture (la prochaine édition ayant donc lieu en 2018 et la suivante étant programmée pour 2021).

2. DESCRIPTION GÉNÉRALE DES PROJETS

2.1. DEROULEMENT DE L'EDITION 2018

L'édition 2018 s'organisera autour d'un parcours traversant la ferme (avec trois itinéraires possibles associés à trois durées différentes). Le présent appel à projet a vocation à choisir sept interventions artistiques qui prendront place dans autant de lieux prédéfinis. Celles-ci seront complétées par d'autres interventions réalisées par d'autres biais (deux en partenariats avec d'autres structures

culturelles du territoire, deux réalisées directement par l'association Polyculture et une réalisée avec le lycée agricole de Chervé près de Roanne). Il faut aussi noter que cinq interventions réalisées lors des années précédentes, même si elles n'avaient pas forcément initialement vocation à durer, sont encore présentes partiellement ou entièrement et le seront encore au moment du cycle (*Le pré aux abeilles* de Céline Dodelin (2015), *My land* de Cédric Mantel (2009), *Le bois mort-vivant* d'Hugo receveur (2009), *Travaux d'été* de Pierre Feller (2011, déplacé dans les bois), *Chambre avec vue* de Kristof Guez (2013)).

Le cycle se déroulera du 18 au 21 mai 2018. La première journée du vendredi sera réservée à l'accueil de scolaires du territoire. Une première représentation ouvrira ensuite le soir le cycle (*La veillée* de la compagnie Opus, renouvelée le lendemain), sachant que ces quatre journées seront marquées par différents spectacles, ateliers et interventions autour du parcours.

2.2. INTERVENANTS

Ce présent appel à projet est ouvert aux artistes plasticiens, architectes, paysagistes, designers, photographes, phonographes, cinéastes, musiciens, danseurs, chorégraphes, etc.

2.3. OBJECTIFS DES INSTALLATIONS

Une thématique générale a été retenue pour cette édition qui est celle de l'**alimentation**. Elle correspond à l'une des thématiques centrales d'un programme LEADER conduit à l'échelle du Roannais et dont Polyculture est partie prenante (ce programme LEADER s'étale sur la période 2017-2021).

Cette thématique est donnée comme cadre mais l'intervention proposée peut s'en éloigner. L'important est de proposer des interventions qui soient pensées avant tout en rapport au contexte, à la fois liées à l'endroit et au lieu précis choisi, et en rapport d'une manière ou d'une autre à la question plus large de l'agriculture, du nourricier et de la ruralité.

2.4. FORMES D'INTERVENTION ET LIEUX D'INTERVENTION

Le parcours et ses différentes déclinaisons ont été définis en préalable. Sept lieux ont été retenus par l'association sur ce parcours pour accueillir les interventions de ce présent appel à projet, à savoir le *pré de la Combe*, l'*étang envasé*, le *bosquet*, les *bandes cultivées*, le *pré-bois*, la *haie* et l'*étang* (voir document annexe).

Chaque candidat peut proposer au maximum deux interventions liées à deux endroits différents. Les formes d'intervention sont libres mais devront être compatibles avec la ferme, ses fonctionnements, le respect des lieux et du vivant (autant végétal qu'animal) et ne pas présenter de risques pour le public.

2.5. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures sont à remettre avant le **mardi 31 octobre 2017** inclus.

Le dossier de candidature devra parvenir par mail à contact@polyculture.fr ou par courrier postal à Association Polyculture, Vernand 42470 Fourneaux (si envoi papier, merci de prévoir de joindre le dossier sur CD-ROM).

Les dossiers devront comprendre :

- **une note d'intention de projet devant être illustrée (maximum 2 A4) et indiquant le lieu choisi, les matériaux utilisés et le rapport au contexte**
- **une liste de références récentes illustrées ainsi qu'un CV (ou lien vers site internet)**
- **statut (maison des artistes, AGESEA, auto-entrepreneur, libéral, etc.) avec n° d'enregistrement auprès des organismes sociaux (n°SIRET, APE, etc.).**

2.6. SÉLECTION DES INTERVENANTS

Les projets seront choisis par la commission artistique de l'association le **samedi 18 novembre 2017**, composée d'adhérents, de représentants de la ferme, d'agriculteurs et de professionnels du secteur artistique.

2.7. CALENDRIER

A la suite de la sélection le travail de préparation pourra s'étaler entre le mois de janvier et le 17 mai 2018 en fonction des intervenants. Durant cette période les intervenants organiseront leur temps de travail sur le site en concertation avec les représentants de la ferme et les membres de l'association.

Une journée sera aussi proposée aux intervenants retenus le **samedi 24 mars 2018** afin de permettre un temps central de rencontre entre eux et avec les représentants de la ferme et de l'association.

Les interventions seront réalisées pour être visibles du **18 au 21 mai 2018**, les intervenants devront être présents le **samedi 19 mai 2018 à 11h** pour le vernissage du cycle, leur présence pendant le

week-end est aussi encouragée afin de permettre un échange plus riche avec le public.

3. CONDITIONS GÉNÉRALES

3.1. BOURSE

A titre d'indemnisation chaque intervenant bénéficiera d'une bourse d'une valeur de 1500 € TTC. L'intervenant doit pouvoir justifier d'un moyen de facturation (numéro de SIRET). Cette bourse ne constitue ni un contrat de travail ni le cadre d'une relation employé-employeur et n'ouvre droit à aucun droit à la sécurité sociale, au chômage ou à la retraite. Il incombe à l'intervenant de se garantir ces droits sociaux.

La bourse sera versée à l'intervenant sur présentation de facture au printemps 2018 après la finalisation de l'intervention. Cette bourse devra permettre à l'artiste de pourvoir financièrement à l'ensemble des dépenses en rapport avec le projet (coûts de production, déplacements, etc.).

3.2. COMMUNICATION

L'association s'engage à mettre en œuvre la promotion des intervenants (site internet, affiches, flyer, signalétique, documentation, presse, etc.).

3.3. STATUT DES INSTALLATIONS

Si elle est une production « *in-situ* », l'œuvre produite sera attachée à son site et inaliénable. Les intervenants s'engageront également à préciser, en cas d'utilisation de l'image de l'œuvre produite, le lieu et la date du contexte de sa création. L'intervenant autorise l'association à prendre des clichés des œuvres (achevées ou en cours de réalisation) et éventuellement de sa personne. L'intervenant autorise également l'association à diffuser et reproduire ces clichés sans limite de dates, dans les limites fixées par le code de la propriété intellectuelle.

3.4. TECHNIQUE

L'intervenant devra prévoir son matériel et être autonome dans son travail. **Il devra aussi être autonome dans ses déplacements et ses trajets jusqu'à la ferme (nécessité d'une voiture).**

Les intervenants pourront demander à être aidés dans la mise en œuvre de leurs réalisations par les membres de l'association ou par des bénévoles en fonction des disponibilités. Les œuvres produites ne devront présenter aucun danger, tant lors de leur mise en œuvre que lors de leur accès au public. Elles devront être autonomes en fonctionnement et en gestion (notamment si elles sont éloignées des bâtiments).

3.5. ASSURANCE

L'intervenant devra disposer d'une assurance responsabilité civile ou professionnelle. L'association dispose d'une assurance qui couvre sa responsabilité d'organisatrice de l'événement vis-à-vis du public visitant le parcours.

3.6. PERENNITE

A la suite du cycle les intervenants seront invités à démonter les œuvres dans un délai de 15 jours. Une intervention pourra cependant être conservée plus longtemps en accord avec son auteur si elle n'entrave pas le fonctionnement de la ferme. Dans le cas où en accord avec l'intervenant une installation produite in situ resterait en place après la durée du cycle, elle deviendrait alors propriété de la ferme de Vernand.

3.7. HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Les intervenants auront la possibilité d'être logés chez des membres de l'association bénévoles (en fonction des disponibilités). Au moment de la préparation du cycle et de son déroulement, un espace de camping sera également mis à disposition. La restauration pour les intervenants sera prise en charge par l'association du 18 au 21 mai et pendant la semaine précédent le cycle.

3.8. ACCÈS ET HORAIRES

L'accès au parcours sera payant pour les visiteurs du 18 au 21 mai 2018 (gratuit moins de 12 ans, 3€ tarif réduit (étudiants, chômeurs, 12-18 ans), 6€ plein tarif, 9€ pass 3 jours)

La réponse à l'appel à projet vaut acceptation de l'ensemble des conditions décrites.